

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CPGR/85/5 Février 1985
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point 5 de l'ordre
du jour provisoire

F

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

PREMIERE SESSION

Rome (Italie), 13-15 mars 1985

CONSERVATION IN SITU DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

SOMMAIRE

	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1 - 7
II. ACTIVITES NATIONALES DE CONSERVATION <u>IN SITU</u> DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES	8 - 19
III. ACTIVITES INTERNATIONALES EN MATIERE DE CONSERVATION <u>IN SITU</u> DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES	20 - 32
IV. ACTION RECCOMANDE	33 - 43
V. CONCLUSION	44
ANNEXE I. Liste UICN des especes et genres dont la Conservation <u>in situ</u> est prioritaire (essences forestieres non compises)	
ANNEXE II. Priorités mondiale du CIRP en matiere de Plantes cultivées	
ANNEXE III. Essences forestieres: priorités en matiere de Conservation par régions	

1. INTRODUCTION 1/

1. Le patrimoine génétique des plantes sauvages est une ressource importante. Il est de plus en plus mis a contribution pour l'amélioration des especes agricoles et horticoles, la production de bois et de fourrage, la production de matieres biochimiques et la lutte contre l'érosion et la désertification. Toutefois, la perte et la dégradation de leur habitat, la surexploitation et d'autres agressions menacent les réserves de genes sauvages d'extinction. Il est aujourd'hui urgent de conserver le patrimoine génétique des plantes sauvages.

2. Le terme "conservation" a ici l'acception qui lui est donnée dans la "Stratégie mondiale de la conservation" 2/: "gestion de l'utilisation par l'homme des (ressources génétiques) de maniere que les générations actuelles en tirent le maximum d'avantages tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures. Le sauvetage des ressources génétiques peut - et meme doit - aller de pair avec les autres opérations indispensables a leur gestion efficace: prospection, collecte, caractérisation/évaluation et utilisation. En outre, conservation ne doit pas signifier nécessairement maintien d'un statu quo mais plutot processus dynamique permettant des ajustements en fonction de l'évolution de l'environnement.

3. L'importance relative des activités de conservation par rapport aux autres operations de gestion des ressources génétiques varie beaucoup en fonction des especes. Dans le cas des principales especes agricoles, la sélection, l'utilisation et (plus récemment) l'amélioration génétique ont longtemps prédominé. Toutefois, si elles ont largement contribué a l'accroissement des rendements, elles ont également réduit la diversité de genes présents des cultivars modernes. On a lancé une nouvelle phase de prospection des especes sauvages apparentées pour tenter d'augmenter la diversité des réserves de genes accessibles. Au contraire, les especes forestieres et fourrageres demeurent essentiellement sauvages. Leur domestication a a peine commencé et on s'efforce maintenant d'identifier les meilleures populations a utiliser comme base de sélection tout en conservant une large diversité génétique a titre de précaution.

4. On a défini la conservation in situ comme le maintien permanent d'une population au sein de sa communauté originelle et dans son environnement. Il s'agit le plus souvent de populations sauvages régénérées naturellement dans des zones protégées mais on parle aussi de conservation in situ dans le cas de régénération artificielle obtenue au moyen de graines obtenues sur place sans aucune sélection volontaire. La conservation in situ des races de pays ou des cultivars sélectionnés est possible mais la présente note ne porte que sur la conservation in situ de populations sauvages.

1/ Parmi les nombreux documents ayant servi a la rédaction de la présente note, il faut citer en premier lieu le projet de document de référence FAO/UICN FORGEN/MISC/84/3 sur la conservation in situ des ressources phytogénétiques de plantes sauvages (des exemplaires du document seront disponibles lors de la session). Les autres documents également disponibles sont les documents de référence FAO sur les fondements scientifiques et techniques de la conservation in situ des ressources phytogénétiques (FORGEN/MISC/84/1) et le projet de rapport FAO/PNUE sur la conservation in situ des ressources génétiques des essences forestieres tropicales (FORGEN/MISC/84/2).

2/ Document-cadre contenant des directives établies par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la FAO et l'Unesco et public en 1980.

5. La conservation in situ et la conservation ex situ jouent toutes deux un rôle essentiel et sont complémentaires. La conservation des ressources génétiques in situ présente les principaux avantages suivants:

- i) Elle constitue un moyen efficace de conserver des espèces aux semences récalcitrantes qui perdent rapidement leur viabilité quand on les sèche (et qui meurent aussi très vite lorsqu'elles sont humides) et qu'il n'est donc pas possible de stocker sur de longues périodes ni de transporter pour les conserver dans des collections vivantes.
- ii) La conservation in situ dans un écosystème naturel d'une espèce présentant un intérêt économique permet de préserver en même temps de nombreuses espèces qui n'ont pas encore de valeur économique mais qui font partie du patrimoine naturel.
- iii) La conservation in situ permet la poursuite de l'évolution, aspect intéressant pour la résistance aux maladies et aux ravageurs, car les espèces ainsi conservées peuvent évoluer parallèlement à leurs ennemis et constituer une source dynamique de résistance pour les sélectionneurs.
- iv) Le maintien sur place des réserves de gènes sauvages facilite la recherche sur les espèces dans leurs habitats naturels.
- v) Les banques de gènes in situ peuvent intéresser plusieurs secteurs à la fois puisque des réserves de gènes utiles dans différents domaines (espèces agricoles, forestières et fourragères, par exemple) sont souvent associées et qu'il est donc possible de les conserver dans la même zone protégée.

6. L'un des problèmes que pose la conservation in situ est celui de la permanence des zones protégées. Les déclarations d'intention, et la loi elle-même, sont parfois de peu de poids face aux arguments socioéconomiques puissants des défenseurs de projets de colonisation, d'irrigation, d'exploitation minière, etc. et des paysans ayant un besoin désespéré de terres. Même s'il est possible de surmonter dans une certaine mesure ces difficultés en planifiant avec soin l'occupation des sols et en faisant participer les communautés locales aux activités de conservation, il faut également réussir à démontrer que la conservation in situ peut être rentable à court terme.

7. Dans la majeure partie des cas, on peut affirmer que la conservation in situ est une méthode idéale pour conserver le patrimoine génétique des plantes sauvages mais qui ne permet pas toujours de garantir une intégrité génétique à long terme. La conservation ex situ constitue donc, pour de nombreuses espèces, une solution complémentaire utile et le seul espoir de sauver des ressources génétiques menacées d'une disparition certaine dans leur habitat naturel.

II. ACTIVITES NATIONALES DE CONSERVATION IN SITU DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

8. La plupart des pays préservent la nature dans différents types de zones protégées: i) parts nationales, ii) réserves naturelles au sens strict, ou aucune intervention humaine n'est autorisée, et iii) réserves naturelles dans lesquelles une intervention réglementée en faveur de la conservation de certaines espèces, de certains habitats ou stades d'évolution, qui pourraient disparaître dans des conditions purement naturelles, est permise ou même prescrite.

9. Ces "parts nationales et réserves équivalentes" comme les définit l'UICN ne représentent qu'une petite fraction des écosystèmes naturels. Les estimations suivantes, établies dans le cadre du projet FAO/PNUÉ dévaluation des ressources forestières tropicales, portent sur 76 pays et sur plus de 97 pour cent de leur territoire situé en totalité ou en grande partie entre les tropiques et caractérisé par un climat de mousson. Les parcs nationaux et réserves équivalentes de ces 76 pays contiennent en tout 86 millions d'hectares (soit moins de 4,5 pour cent des formations forestières tropicales existant encore), dont 41 millions d'hectares de forêts de pluie (soit moins de 3,5 pour cent de ces forêts)

et 45 millions d'ha de forêts claires, pour l'essentiel des formations mixtes forêt/prairie de la zone tropicale sèche du type savane boisée africaine, (soit 6 pour cent environ).

10. Dans de nombreux pays, on a établi des cartes ou figurent i) les zones protégées, ii) les types de végétation et iii) les espèces les plus importantes à l'heure actuelle. Lorsque des inventaires de végétaux ont été établis, il devrait être possible d'indiquer non seulement la présence, mais également l'abondance relative, d'une espèce dans une région donnée. Pour un certain nombre de pays, on devrait donc pouvoir quantifier sans trop de difficultés la représentation des écosystèmes et des espèces ayant une valeur économique dans les zones protégées.

11. Toutefois, seules certaines de ces zones peuvent être considérées comme des banques de gènes in situ. Toutes n'ont pas pour objectif déclaré de conserver le patrimoine génétique des espèces sauvages et de fournir aux chercheurs, sélectionneurs et banques de gènes ex situ les renseignements et les spécimens dont ils ont besoin. Même si la gestion est efficace et que ces objectifs sont respectés, l'emplacement et la taille des zones ont rarement été conçus pour assurer la meilleure conservation possible de la diversité intraspécifique d'espèces données.

12. En effet, on ne connaît pas la diversité génétique de la grande majorité des espèces et on ne peut que la déduire des différences écologiques. Le zonage écologique constitue donc une première mesure utile pour l'identification de réserves de gènes. On a effectué un tel zonage dans plusieurs pays en vue de délimiter des zones pour la récolte des graines mais également pour déterminer dans quelle mesure les zones protégées permettent de conserver la diversité génétique intraspécifique. Dans les cas les plus simples, on définit des zones d'un seul tenant ou présentant des caractéristiques climatiques (précipitations, altitude, par exemple) homogènes mais on tient parfois compte aussi des types de sol et de végétation. Toutefois, ce n'est que dans un très petit nombre de pays que l'on a établi des cartes de la diversité intraspécifique supposée.

13. Bien que quelques pays aient défini des stratégies nationales pour la conservation des ressources phylogénétiques, il est toujours très difficile d'identifier les projets ou la conservation in situ constitue effectivement l'un des objectifs déclarés et une réalité. Deux pays - l'Inde et l'URSS - se sont attachés à conserver in situ les variétés sauvages d'espèces cultivées. L'Inde envisage de préserver in situ des sanctuaires naturels de gènes. Des zones pouvant abriter de tels sanctuaires existent, en particulier, dans le nord-est du pays où l'on trouve une immense diversité des plantes cultivées suivantes: Musa, Citrus, Oryza, Saccharum, Erianthus, Mangifera et des variétés sauvages apparentées. Le premier sanctuaire de gènes (pour la conservation des Citrus) a été désigné dans les collines de Garo (Etat de Meghalaya); les réserves de biosphère, comme celle qui est proposée dans les collines de Nilgiri (Chats occidentales) et qui contient des variétés sauvages d'arac, de gingembre, de curcuma, de cardamome, de poivre noir, de jacquier, de plantain, de riz et de mil, devraient avoir comme principal objectif la conservation de ressources phylogénétiques.

14. L'URSS a créé 127 réserves pour la protection des espèces sauvages de plantes cultivées, et 20 autres zones protégées ont été proposées en Sibérie et dans l'Extrême-Orient soviétique. Il semble que l'URSS soit de loin le pays le plus en avance en ce qui concerne l'identification des concentrations de ressources génétiques de plantes sauvages et la création de zones protégées destinées à les conserver. Ainsi, les expéditions entreprises dans le centre de diversité génétique d'Asie centrale ont révélé la présence de 249 variétés sauvages d'espèces cultivées; le centre a été subdivisé en régions et les régions contenant la plus haute concentration d'espèces sauvages ont été désignées comme prioritaires pour le programme de création de réserves.

15. En Zambie, on a délimité deux réserves pour la conservation in situ de l'essence forestière Baikiaea plurijuga (dit tek de Zambie) et des listes d'arbustes et de lianes ont été établies. Il est également proposé de conserver in situ d'importantes populations d'une espèce d'arbuste résistant à la sécheresse (Prosopis cineraria) dans la région de Balhaf (République démocratique et populaire du Yémen).

16. Au Canada, des efforts sont menés depuis quelque temps pour conserver in situ des réserves de genes Pinus banksiana. Récemment, les institutions fédérales de ce pays chargées des ressources naturelles et des questions d'environnement ont entrepris de dresser un inventaire national des ressources génétiques des plantes sauvages et d'évaluer le potentiel que représentent les parcs nationaux canadiens comme banques de genes in situ.

17. La plupart des pays font peu de choses pour créer des zones protégées et les entretenir et l'érosion génétique de nombreuses espèces cultivées et d'autres espèces utiles se poursuit parallèlement à la destruction rapide des écosystèmes naturels. Selon les dernières estimations, 7,5 millions d'hectares (0,62 pour cent) de forêts denses tropicales et 3,8 millions d'hectares (0,52 pour cent) de formations forestières ouvertes sont détruites chaque année. En outre, 4,4 millions d'hectares de forêts denses sont exploités, c'est-à-dire altérées et souvent dégradées, et des superficies considérables de forêts claires se dégradent par suite d'une surexploitation (bois de chauffage, surpâturage et incendies répétés). À l'échelle mondiale, les écosystèmes forestiers les plus menacés sont tous ceux de l'Asie du Sud-Est, la forêt dense tropicale d'Afrique de l'Ouest, les forêts claires des zones sèches d'Amérique du Sud et les forêts de pins d'Amérique centrale.

18. La description succincte, faite aux paragraphes 8 à 16, des efforts de conservation in situ des ressources phylogénétiques réalisés à l'échelle des pays donne une idée de la situation actuelle. On pourrait fournir d'autres exemples d'initiatives nationales. Toutefois, force est de constater que, par rapport aux besoins totaux, les projets de terrain en cours dont l'objectif déclaré est la conservation génétique in situ sont inexistantes.

19. Les raisons principales de cet état de faits sont les suivantes:

- i) Méconnaissance au niveau politique de l'importance de la conservation génétique et de la nécessité d'en tenir compte dans l'aménagement du territoire.
- ii) Absence de coopération intersectorielle entre les différents utilisateurs (cultivateurs et forestiers par exemple) et entre ceux-ci et le secteur de la conservation de la nature.
- iii) Incapacité persistante des responsables de la conservation de faire de la conservation des ressources génétiques un objectif déclaré de l'aménagement.
- iv) Méconnaissance de la diversité intraspécifique, d'où une incapacité de déterminer l'utilité des zones protégées existantes et l'emplacement de nouvelles zones.
- v) Méconnaissance des avantages à court terme de la conservation: protection des sols dans les écosystèmes fragiles et production de graines pour la sélection ou les plantations.

III. ACTIVITES INTERNATIONALES EN MATIERE DE CONSERVATION IN SITU DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

20. Les efforts de conservation in situ des ressources phylogénétiques ne sont guère plus développés à l'échelon international qu'au niveau national. Outre la FAO, les principales organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées par la question sont: l'UICN (en collaboration avec le WWF), le Conseil international des ressources phylogénétiques (CIRP), le PNUE et l'Unesco.

21. Les travaux de ces organisations ont surtout consisté, comme on le verra plus loin, à entreprendre des études et à émettre des recommandations et des directives et pas à réaliser des activités effectives de conservation in situ. En outre, le cloisonnement a limité l'efficacité des efforts. Le CIRP a axé ses travaux sur les plantes cultivées en accordant la priorité à la conservation ex situ; l'UICN, le PNUE et l'Unesco se sont surtout intéressés à la protection de la nature en général, tandis que la FAO, dans le cadre de son programme relatif aux ressources génétiques forestières, a concentré ses efforts sur les arbres présentant un intérêt économique et social. Une coopération inter-institutions plus étroite devrait être possible à l'avenir grâce au Groupe de travail ad hoc sur les ressources phylogénétiques récemment créé par le Groupe de la conservation des écosystèmes, ou sont représentés la FAO, le PNUE, l'Unesco et l'UICN.

22. La nécessité de conserver des réserves de gènes de plantes sauvages a été clairement reconnue à l'échelle internationale lors de Conférence technique FAO/PBI 1/ sur la prospection, l'exploration et la conservation du patrimoine héréditaire des végétaux, tenue à Rome en 1967, ainsi que dans le Manuel du PBI sur la prospection et la conservation des ressources phytogénétiques paru peu après. La Conférence a débouché sur la création, en 1968, de deux groupes d'experts FAO de la prospection et de l'introduction et des ressources génétiques forestières.

23. L'importance de la conservation du patrimoine génétique des plantes sauvages a été confirmée en 1972 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui a recommandé de conserver les ressources génétiques par des moyens à la fois statiques et dynamiques (*ex situ* et *in situ*) et qui a demandé en particulier l'établissement de "réserves génétiques d'espèces sauvages au sein de leur communauté naturelle". Depuis, l'Unesco étudie cette question dans le cadre de son Programme "l'homme et la biosphère (MAB)", en s'intéressant particulièrement à la conservation des zones naturelles et du matériel génétique qu'elles contiennent.

24. En 1974, le CIRP a été créé et a repris les fonctions du Groupe d'experts FAO de la prospection et de l'introduction des plantes. On l'a déjà vu, l'essentiel des efforts déployés par le Conseil au cours des dix dernières années a été consacré à la prospection et à la conservation *ex situ* de variétés sauvages ou de races locales des principales plantes vivrières cultivées. Le Conseil a demandé à l'UICN d'établir une note d'information sur la conservation *in situ* du patrimoine génétique des espèces cultivées. Il a ensuite patronné avec la FAO et l'UICN la Conférence internationale sur les ressources génétiques (plantes cultivées) tenue en 1981, qui a permis de faire le point de la conservation *in situ* des espèces cultivées et des plantes apparentées et qui a émis des recommandations sur la conservation *in situ*.

25. En 1974, le Groupe FAO d'experts des ressources génétiques forestières a approuvé des propositions concernant un Programme mondial en vue d'améliorer l'utilisation des ressources génétiques forestières. Ces propositions portaient en particulier sur le classement de certaines espèces par ordre de priorité en vue de diverses opérations, de conservation *in situ* notamment, classement qui a été régulièrement mis à jour. La coopération entre la FAO et le PNUE a abouti à la publication d'un rapport sur la méthodologie de la conservation des ressources génétiques forestières et à l'établissement de deux réserves génétiques *in situ* en Zambie (voir par. 15). En 1980, la FAO a organisé avec le PNUE une Consultation d'experts de la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières sur les principes de sélection et de gestion des zones de conservation *in situ*.

26. Il s'agit là de la seule rencontre internationale consacrée exclusivement à la conservation *in situ* des ressources phytogénétiques. Les experts ont recommandé notamment l'établissement d'un manuel pratique à usage international et la prospection d'une série d'espèces dans certains pays en développement en vue d'identifier des projets pilotes. Ces deux recommandations ont été mises en œuvre en 1983 et 1984 dans le cadre des projets FAO/PNUE sur la conservation *in situ* des essences tropicales (voir projet FAO/PNUE de "Guide de la conservation *in situ* des ressources génétiques des essences tropicales").

27. L'UICN, dont le but est de promouvoir et de réaliser des activités scientifiques en faveur de la conservation s'est, jusqu'à une période récente, de même que la FAO, le PNUE et l'Unesco, intéressée surtout au maintien de la diversité biologique des espèces et des écosystèmes, mais non pas des patrimoines génétiques spécifiques. Sa Commission des parcs nationaux et des zones protégées insiste aujourd'hui sur la nécessité de conserver la diversité intraspécifique et de créer des banques de gènes *in situ*.

28. Les travaux de l'UICN sur la conservation *in situ* des ressources phytogénétiques sont variés. L'Union a publié plusieurs éditions de la liste des Nations Unies des parcs naturels et réserves équivalentes et établi une liste des provinces biotiques qui indique le degré de représentation dans les zones protégées. La conservation de la diversité génétique est l'un des trois principaux objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation. Le CIRP a demandé à l'UICN d'étudier la faisabilité de créer une gène *in situ* en Indonésie pour la conservation des manguiers sauvages (*Mangifera*). L'UICN dresse actuellement un inventaire des pays andins et notamment des variétés fourragères et d'autres plantes sauvages. Elle établit également des directives à l'intention des responsables des zones protégées pour leur permettre d'inclure la coconservation du patrimoine génétique des plantes sauvages parmi les objectifs nationaux de zones protégées.

1/ Programme biologique international.

29. La conservation des ressources phytogénétiques constitue l'un des six thèmes du programme relatif aux plantes conçu spécialement par le Centre de contrôle de la conservation de l'UICN dans le cadre de la campagne 1984-85 WWF/UICN pour la conservation des plantes. On définit actuellement, dans le cadre de ce programme, les grandes lignes de projets pilotes conçus pour promouvoir la conservation in situ de banques de gènes d'espèces sauvages (essences forestières vivrières et plantes médicinales).

30. Les efforts de l'Unesco dans le domaine de la conservation génétique ont été lancés dans le contexte du projet 8 du MAB, "Conservation des zones naturelles et des ressources génétiques qu'elles contiennent". Un volet important de ce projet est la mise au point du concept de réserves de biosphère. L'un des principaux objectifs de ces réserves est de conserver en vue de leur utilisation présente et future la diversité et l'intégrité des communautés biotiques de plantes et d'animaux dans des écosystèmes naturels et de sauvegarder la diversité génétique d'espèces nécessaires à l'évolution. On travaille à mettre un réseau mondial de réserves de biosphère et, tout récemment, un Plan d'action pour les réserves de biosphère a été adopté lors de la huitième session du Conseil international de coordination du Programme MAB, à Paris, en décembre 1984. Le troisième objectif de ce Plan, qui en comporte neuf, porte sur la conservation in situ d'espèces et d'écosystèmes essentiels dans des réserves de biosphère.

31. On a récemment regroupé les informations disponibles à l'échelle mondiale sur les genres et les espèces importants du point de vue économique ou menacés. De telles informations ont été recueillies pour les variétés sauvages de plantes cultivées et d'autres espèces végétales utiles, par l'UICN en particulier (voir Annexe 1) et le CIRP (voir Annexe 11) ainsi que pour des essences forestières par le Groupe FAO d'experts des ressources génétiques forestières (voir Annexe 111).

32. Ce rapide examen des efforts internationaux pour la conservation in situ des ressources phytogénétiques montre qu'une action réelle n'a été entreprise que récemment et à une échelle très modeste. La plupart des recommandations émises lors de rares rencontres internationales sur ce sujet sont restées lettre morte. Cela est particulièrement vrai pour des catégories entières de plantes utiles, telles que les espèces fourragères (pour la plupart encore sauvages ou semi-sauvages) et pour les espèces sauvages de la presque totalité des plantes cultivées pouvant être conservées ex situ, alors que les réserves de gènes correspondantes sont peut-être menacées d'extinction.

IV. ACTION RECOMMANDÉE

33. Comme le montrent les deux précédents chapitres du présent document, les activités relatives à la conservation génétique in situ sont actuellement très limitées par rapport aux besoins mondiaux. On a déjà tenté de définir des priorités d'action par genre et espèce à l'échelon mondial et diverses listes ont été établies, comme il est indiqué au paragraphe 30. On peut établir des priorités géographiques à l'échelle du monde en identifiant les sous-régions où sont concentrées beaucoup d'espèces sauvages ayant un intérêt socio-économique et où une forte pression s'exerce sur les ressources naturelles.

34. Le projet de document d'information FAO/UICN sur la conservation in situ du patrimoine génétique des plantes sauvages résume la situation actuelle et indique les principales lacunes existant dans le domaine de la conservation du patrimoine génétique des plantes sauvages par i) catégorie de plantes (variétés sauvages d'espèces cultivées, espèces ligneuses, espèces fourragères) et ii) par régions biogéographiques. La liste No 2 de l'Annexe I des espèces à conserver in situ en priorité par région et sous-région est extraite de ce document.

35. Il est possible d'entreprendre simultanément à tous les niveaux - local, national et international - certains types d'action, comme par exemple:

- i) faire mieux prendre conscience de l'importance de la conservation génétique in situ: les communautés rurales doivent être informées de leurs réserves de ressources locales, les responsables nationaux doivent concilier la conservation génétique avec l'aménagement du territoire et la communauté internationale doit faciliter les échanges d'information, de matériel de multiplication et d'aide entre les pays;

- ii) diffuser l'information; l'information sur les ressources génétiques doit d'abord être obtenue localement et devrait toujours être disponible localement mais les plantes ne respectent pas les frontières politiques et l'information doit donc être rassemblée et diffusée aussi à l'échelle nationale, régionale et internationale. Il serait d'ores et déjà utile de mettre au point des systèmes informatisés de stockage et de recherche des données relatives à la conservation des ressources génétiques in situ et cela deviendra de plus en plus nécessaire;
- iii) former; la gestion des ressources génétiques est un thème encore nouveau. Des cours et des efforts de formation sur le tas, consacrés spécifiquement aux ressources génétiques, seraient très utiles à tous les niveaux. En outre, la gestion des ressources génétiques devrait être un élément central des cours plus généraux conçus à l'intention des scientifiques (agronomes, forestiers) et des hauts fonctionnaires (responsables de l'utilisation des sols, économistes, etc.);
- iv) entreprendre des recherches; surtout au sein des populations naturelles et donc à l'échelon local ou national essentiellement. Toutefois, pour certaines recherches spécialisées (taxonomie botanique et zoologique, propriétés médicinales ou chimiques de plantes, par exemple), il faut parfois utiliser les moyens offerts par des instituts de dimension internationale. Étant donné la méconnaissance de la diversité génétique intraspécifique de très nombreuses espèces - des régions tropicales en particulier - il convient d'accorder une priorité absolue aux travaux de recherche dans la plupart des projets de conservation du patrimoine génétique.

36. Au niveau national, il faut entreprendre une action prioritaire sur le terrain dans deux buts: i) pour évaluer la diversité génétique intraspécifique ou (lorsque celle-ci est inconnue) la diversité écologique des espèces présentant un intérêt économique, afin de déterminer la valeur des zones protégées existantes et, au besoin, d'en choisir d'autres et ii) pour s'assurer que la gestion des zones protégées est compatible avec l'impératif de conservation des ressources génétiques.

37. Dans les projets de terrain visant ces deux objectifs, on s'efforcera de créer un groupe s'occupant de la conservation des ressources génétiques in situ et chargé de prospecter et de cartographier la distribution, la vulnérabilité et la relation aux zones protégées existantes des principales populations de plantes présentant une valeur économique et de déterminer également dans quelle mesure la gestion des zones protégées favorise la conservation des ressources génétiques.

38. Pour les projets qui seront lancés dans de nombreux pays en développement, une aide multilatérale ou bilatérale sera requise pour rémunérer des spécialistes internationaux appelés à aider des homologues nationaux et pour acheter du matériel, couvrir les frais de transport correspondants, etc. Une fois achevées la prospection et la sélection de nouvelles ressources génétiques, le travail consistera surtout à gérer les réserves, et les apports internationaux pourront être réduits.

39. Le choix de l'emplacement d'un groupe dépendra des conditions prévalant dans chaque pays. Il conviendra d'établir des liens étroits entre les groupes et les centres nationaux existants en vue de la conservation ex situ et des relations suivies avec les services chargés de la gestion des zones protégées. En plus des opérations de terrain propres au groupe, celui-ci devra consacrer une part importante de son temps i) aux relations publiques avec les autorités centrales et locales; ii) à la formation; iii) à la recherche génétique et au contrôle des zones protégées.

40. La prospection génécologique devra aboutir à la création de nouvelles zones de conservation in situ. Toutefois, s'il s'avère que des populations intéressantes sont très menacées et qu'aucune conservation in situ n'est possible, il conviendra de récolter des semences pour la conservation ex situ. Dans les zones protégées, l'utilisation devra être aussi importante que la conservation et il faudra assurer la récolte contrôlée des graines.

41. Les informations obtenues dans un pays donné au sujet d'espèces très répandues devront être complétées par des informations sur les mêmes espèces recueillies dans des pays voisins. Ces activités réalisées au niveau national sur certaines espèces pourront être coordonnées dans des réseaux régionaux et mondiaux.

42. Parallelement a la coordination des activités nationales de terrain, il est urgent de mettre en place un systeme international de gestion des données. Des données utiles seront obtenues au fur et a mesure des inventaires et évaluations nationaux et de la création de banques de genes in situ; la documentation devra etre faite de la meme facon que dans les banques de genes ex situ. Des dispositions devront etre prises suffisamment tot en vue du stockage de ces données (sous une forme facilitant leur recherche ultérieure) en un lieu central. Puisqu'il est fort probable que les banques de genes in situ auront un caractere pluridisciplinaire et qu'elles seront disséminées, ce point est particulierement important. En l'absence d'une banque centrale de données, les utilisateurs potentiels de ressources génétiques auront beaucoup de mal a savoir quelles sont les informations disponibles dans telle ou telle banque et comment ils peuvent les obtenir.

43. D'autres actions internationales ad hoc dépendront des progres réalisés sur le terrain. Des cours de formation ou des séminaires internationaux devraient etre organisés; ils seront plus efficaces dans des pays ou la conservation in situ donne déjà des résultats probants. Pour ce qui est de la FAO, de l'UICN, du PNUE et de l'Unesco, la coordination générale des activités de ces organisations devra etre effectuée par l'intermédiaire du Groupe de travail ad hoc sur les ressources phylogénétiques créé par le Groupe de la conservation des écosystemes.

V. CONCLUSION

44. Du fait de la nécessité de satisfaire les besoins essentiels a court terme de populations en accroissement constant, la superficie des écosystemes naturels va continuer de diminuer, et celle des écosystemes créés par l'homme va encore augmenter. Toutefois, la poursuite a long terme du développement agricole est liée a la gestion efficace du patrimoine génétique des plantes cultivées et d'autres especes utiles, et en particulier a la conservation des ressources naturelles et de leur richesse génétique dans des réserves in situ. Or les activités de conservation en vue du développement définies plus haut sont nécessaires au développement agricole pour les générations futures.

Liste UICN des especes et genres dont la conservation
in situ est prioritaire
(essences forestieres non comprises)

1. Classification par categories de plantes

Veillez consulter version anglaise

2. Classifications par régions et sous-regions

Veillez consulter version anglaise

Priorités mondiales du CIRP en matiere de plantes cultivées

Veillez consulter version anglaise

Essences forestieres: priorités en matiere
de conservation par régions

A sa 5eme session, décembre 1981, le Groupe FAO d'experts des ressources génétiques forestieres a établi une liste des especes et genres forestiers dont la prospection, la collecte, l'évaluation, la conservation et l'utilisation doivent faire l'objet d'une attention particuliere. Ces priorités, classées par régions, sont déterminées non seulement d'apres les informations fournies par l'un des experts ou son suppléant mais également d'apres les résultats de consultations avec des instituts, des organisations et des individus des régions et pays concernés choisis pour leur compétence dans le domaine des ressources génétiques.

On trouvera la liste complete des especes avec leur ordre de priorité (1 = attention requise d'urgence, 3 = priorité moyenne et 4 = espece déjà incluse dans les programmes existants) en Annexe 8 du rapport du Groupe d'experts (FAO 1984).

Le tableau ci-dessous résume certaines des informations contenues dans cette liste et indique le nombre d'especes prioritaires par région et le nombre d'especes ayant le rang de priorité 1 et faisant déjà l'objet de mesures de conservation. Quatre-vingt-une de ces especes sont considérées comme menaces d'extinction dans la totalité ou dans une partie de leur habitat naturel.

Il faut préciser qu'une liste, quelle qu'elle soit, ne peut refléter que l'état des connaissances actuelles; des informations précises sur l'état et sur la valeur potentielle d'une espece ne pourront être obtenues qu'au fur et a mesure de la prospection et de l'évaluation. Il faut donc s'attendre a ce que les listes actuelles s'enrichissent de nouvelles especes a mesure que les connaissances progresseront.

Pays/Région	Nombre d'especes ayant le rang de priorité 1 <u>1/</u>	Nombre total d'especes identifiées a conserver <u>2/</u>
1) Afrique	36	55
2) Asie du Sud et du Sud-Est	30	45
3) Mexique	31	54
4) Brésil	30	56
5) Caraïbes, Amérique du Sud et centrale	28	44
6) Europe du Sud, Méditerranée, Proche-Orient	16	33
7) Asie du Nord, du Nord-Est et centrale	13	192
8) Australie	5	159
9) Etats-Unis et Canada	2	65
10) Europe du Nord et centrale	-	15
	191	718

1/ Conservation in situ, collecte pour conservation, conservation ex situ sous forme de i) collections vivantes/peuplement conservatoire ex situ, et ii) semences.

2/ Classées en première, deuxième et troisième priorité pour la prospection, la collecte, l'évaluation, la conservation et l'utilisation.